



DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2023

Rapporteur : Jean-Yves BRUN

Délibération
Séance plénière du 16 octobre 2023

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} commissions en date des 3 et 4 octobre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 octobre 2023,

Monsieur Jean-Yves BRUN, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à l'unanimité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

L'Exécutif Régional présente une Décision modificative n°2 pour 2023 faisant suite notamment aux négociations menées par la Région avec la SNCF au titre du devis final de la convention TER pour l'année de 2022. Elle autorise la reprise de la provision de 20 M€ qui avait été constituée l'an passé au titre des surcoûts énergétiques annoncés. Non seulement la Région n'aura pas à reverser de solde, mais elle sera en mesure d'émettre un titre de recettes à hauteur de 4,250 M€.

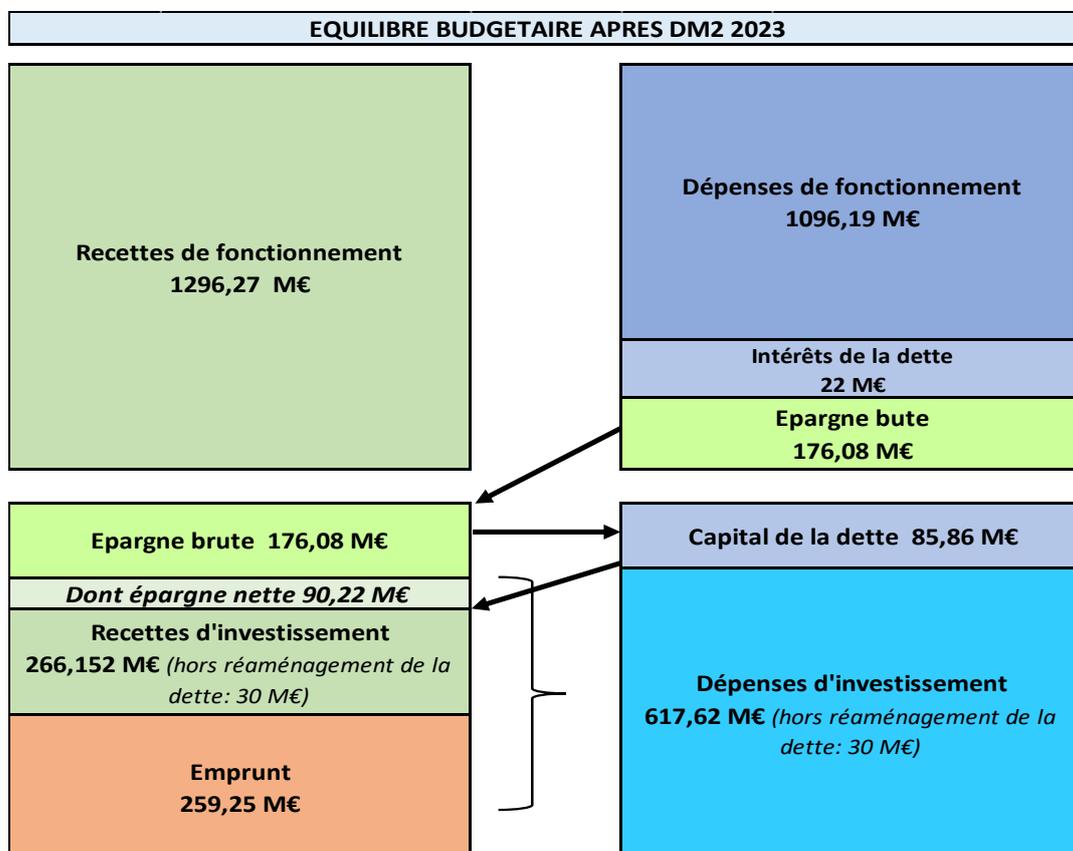
Cette recette permet de faire face aux besoins de crédits de fonctionnement à hauteur de 14,4 M€. La non-inscription de crédits supplémentaires en dépenses d'investissement ouvre la possibilité d'ajuster à la baisse l'emprunt d'équilibre pour le porter à 259,25 M€.

Au total, la DM2 pour 2023 porte donc sur 14,4 M€ de crédits en dépenses et en recettes.

EQUILIBRE DE LA DM2 POUR 2023

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	14 400 000	25 950 000
<i>dont reprise de l'exercice antérieur</i>		
Investissement	-	- 11 550 000
<i>dont emprunt</i>		
<i>dont réaménagement de la dette</i>		
Total DM1 2022	14 400 000	14 400 000

⇒ Cette DM génère une légère amélioration des niveaux d'épargne de la Région, notamment l'épargne nette, la portant de 82,26 M€ en DM1 pour 2023 à 90,22 M€.



Les évolutions notables en dépenses de fonctionnement (+ 14,4 M€) portent sur les politiques suivantes :

- + 0,6 M€ pour l'éducation et le patrimoine éducatif ;
- + 3,4 M€ pour les formations sanitaires et sociales ;
- + 6,9 M€ pour les transports ;
- + 3,2 M€ pour les finances.

En investissement, aucun ajustement n'est proposé.

Les recettes de fonctionnement sont ajustées à la hausse de 25,950 M€ :

- 24,250 M€ au titre de la convention TER ;
- 1,7 M€ au titre des finances.

Le volume d'AE soumises au vote porte sur 97,195 M€ et celui des AP sur 32,451 M€.

Evolution du Budget 2023 par Bloc de compétences et politique :

	BP 2022	BP 2023	DM1 2023	DM2 2023	BP+DM(S) 2023
INTERVENTIONS REGIONALES	1 492 397 695	1 292 147 900	47 166 000	11 200 000	1 350 513 900
I	720 540 000	485 532 400	37 509 000	-	523 041 400
F	771 857 695	806 615 500	9 657 000	11 200 000	827 472 500
ECONOMIE-EMPLOI	180 818 800	215 621 000	4 460 000	-	220 081 000
I	111 550 000	139 584 000	3 700 000	-	143 284 000
F	69 268 800	76 037 000	760 000	-	76 797 000
ECONOMIE	59 147 000	79 304 000	3 700 000	-	83 004 000
Total investissement	32 850 000	52 350 000	3 700 000	-	56 050 000
I Région		51 350 000	3 700 000		55 050 000
Fonds européens		1 000 000			1 000 000
Total fonctionnement	26 297 000	26 954 000	-	-	26 954 000
F Région		26 224 000			26 224 000
Fonds européens		730 000			730 000
AGRICULTURE ET FORETS	83 447 000	100 129 000	-	-	100 129 000
Total investissement	51 800 000	65 984 000	-	-	65 984 000
I Région	6 800 000	9 000 000			9 000 000
Fonds européens	45 000 000	56 984 000			56 984 000
Total fonctionnement	31 647 000	34 145 000	-	-	34 145 000
F Région	7 647 000	8 180 000			8 180 000
Fonds européens	24 000 000	25 965 000			25 965 000
TOURISME	9 874 800	10 493 000	760 000	-	11 253 000
Total investissement	5 050 000	5 450 000	-	-	5 450 000
I Région		4 350 000			4 350 000
Fonds européens		1 100 000			1 100 000
Total fonctionnement	4 824 800	5 043 000	760 000	-	5 803 000
F Région		4 993 000	760 000		5 753 000
Fonds européens		50 000			50 000
RECHERCHE	28 350 000	25 695 000	-	-	25 695 000
Total investissement	21 850 000	15 800 000	-	-	15 800 000
I Région		15 800 000			15 800 000
Fonds européens					-
Total fonctionnement	6 500 000	9 895 000	-	-	9 895 000
F Région		8 895 000			8 895 000
Fonds européens		1 000 000			1 000 000
EDUCATION-FORMATION	444 324 500	460 155 900	3 901 000	4 000 000	468 056 900
I	177 462 300	152 677 400	2 391 000	-	155 068 400
F	266 862 200	307 478 500	1 510 000	4 000 000	312 988 500
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	214 546 900	190 500 000	1 510 000	600 000	192 610 000
I	151 120 900	120 000 000			120 000 000
F	63 426 000	70 500 000	1 510 000	600 000	72 610 000
APPRENTISSAGE	18 929 600	18 781 400	2 391 000	-	21 172 400
I	12 091 400	12 091 400	2 391 000		14 482 400
F	6 838 200	6 690 000			6 690 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11 101 000	12 598 500	-	-	12 598 500
I	8 350 000	9 840 000			9 840 000
F	2 751 000	2 758 500			2 758 500
ORIENTATION	3 650 000	3 450 000	-	-	3 450 000
I	-	-			-
Total fonctionnement	3 650 000	3 450 000	-	-	3 450 000
F Région		3 380 000			3 380 000
Fonds européens		70 000			70 000
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 560 000	3 046 000	-	-	3 046 000
I	1 560 000	3 046 000			3 046 000
Total fonctionnement	135 997 000	166 080 000	-	-	166 080 000
F Région		160 080 000			160 080 000
Fonds européens		6 000 000			6 000 000
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	58 540 000	65 700 000	-	3 400 000	69 100 000
I	4 340 000	7 700 000			7 700 000
F	54 200 000	58 000 000		3 400 000	61 400 000

	BP 2022	BP 2023	DM1 2023	DM2 2023	BP+DM(S) 2023
INTERVENTIONS REGIONALES	1 492 397 695	1 292 147 900	47 166 000	11 200 000	1 350 513 900
I	720 540 000	485 532 400	37 509 000	-	523 041 400
F	771 857 695	806 615 500	9 657 000	11 200 000	827 472 500
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	829 009 695	576 452 000	36 795 000	7 200 000	620 447 000
I	421 782 000	183 396 000	30 018 000	-	213 414 000
F	407 227 695	393 056 000	6 777 000	7 200 000	407 033 000
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	73 814 000	73 130 000	-	-	73 130 000
Total investissement	69 499 000	67 800 000	-	-	67 800 000
Invnt Région	69 499 000	67 000 000			67 000 000
Fonds européens		800 000			800 000
Total fonctionnement	4 315 000	5 330 000	-	-	5 330 000
Fct Région	4 315 000	5 330 000			5 330 000
Fonds européens					-
NUMERIQUE	4 397 000	11 138 000	-	-	11 138 000
Total investissement	360 000	6 000 000	-	-	6 000 000
Invnt Région		1 500 000			1 500 000
Fonds européens		4 500 000			4 500 000
Total fonctionnement	4 037 000	5 138 000	-	-	5 138 000
Fct Région	4 037 000	4 038 000			4 038 000
Fonds européens		1 100 000			1 100 000
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	14 926 900	17 811 000	2 490 000	-	20 301 000
Total investissement	5 018 000	7 013 000	2 290 000	-	9 303 000
Invnt Région	5 018 000	5 313 000	2 290 000		7 603 000
Fonds européens		1 700 000			1 700 000
Total fonctionnement	9 908 900	10 798 000	200 000	-	10 998 000
Fct Région	9 908 900	9 498 000	200 000		9 698 000
Fonds européens		1 300 000			1 300 000
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	734 477 000	472 993 000	34 305 000	6 900 000	514 198 000
I	346 780 000	102 433 000	27 728 000		130 161 000
F	387 697 000	370 560 000	6 577 000	6 900 000	384 037 000
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 394 795	1 380 000	-	300 000	1 680 000
I	125 000	150 000			150 000
F	1 269 795	1 230 000		300 000	1 530 000
VIE SOCIALE	38 244 700	39 919 000	2 010 000	-	41 929 000
I	9 745 700	9 875 000	1 400 000	-	11 275 000
F	28 499 000	30 044 000	610 000	-	30 654 000
CITOYENNETE ET EGALITE	1 328 500	1 592 000	100 000	-	1 692 000
I	426 000	456 000			456 000
F	902 500	1 136 000	100 000		1 236 000
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	31 316 200	30 860 000	-	-	30 860 000
I	7 719 700	6 782 000			6 782 000
F	23 596 500	24 078 000			24 078 000
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	5 600 000	7 467 000	1 910 000	-	9 377 000
I	1 600 000	2 637 000	1 400 000		4 037 000
F	4 000 000	4 830 000	510 000		5 340 000
					-
RESSOURCES	423 910 005	469 175 500	28 775 982	3 200 000	501 151 482
I	169 680 000	190 436 500	20 000 000	-	210 436 500
F	254 230 005	278 739 000	8 775 982	3 200 000	290 714 982
MOYENS GENERAUX	57 321 200	58 073 500	170 000	-	58 243 500
I	31 115 000	30 255 500			30 255 500
F	26 206 200	27 818 000	170 000		27 988 000
FINANCES	110 739 500	160 068 000	27 395 982	3 200 000	190 663 982
I	62 179 000	95 856 000	20 000 000		115 856 000
dont capital de la dette					-
dont autres mouvements budgétaires		-			-
dont réaménagement de la dette		10 000 000	20 000 000		30 000 000
F	48 560 500	64 212 000	7 395 982	3 200 000	74 807 982
RESSOURCES HUMAINES	149 888 000	163 474 000	1 210 000	-	164 684 000
I					-
F	149 888 000	163 474 000	1 210 000		164 684 000
EUROPE	105 961 305	87 560 000	-	-	87 560 000
I	76 386 000	64 325 000			64 325 000
F	29 575 305	23 235 000			23 235 000

0
0

TOTAL BUDGET REGIONAL	1 916 307 700	1 761 323 400	75 941 982	14 400 000	1 851 665 382
I	890 220 000	675 968 900	57 509 000	-	733 477 900
F	1 026 087 700	1 085 354 500	18 432 982	14 400 000	1 118 187 482
TTOTAL BUDGET HORS REA DETTE	1 916 307 700	1 751 323 400	55 941 982	14 400 000	1 821 665 382
I	890 220 000	665 968 900	37 509 000	-	703 477 900
F	1 026 087 700	1 085 354 500	18 432 982	14 400 000	1 118 187 482

LES OBSERVATIONS ET ENJEUX IDENTIFIES PAR LE CESER SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Formation Professionnelle :

Ouvertures d'AE : + 80,3 M€

Lors de l'élaboration de la DM2 pour 2023, la Région n'avait aucune information disponible sur les volumes budgétaires, les périmètres des contractualisations à venir pour l'année 2024.

Or il est impératif pour que les sessions de formation puissent débuter dès janvier N, de définir les besoins dès l'été N-1 pour une ouverture des autorisations d'engagement en Décision Modificative 2, de manière à permettre à Pole emploi, aux missions locales, aux conseils départementaux (...) d'orienter les publics en amont des formations.

Au moment de l'écriture de cet avis, la Première Ministre a annoncé la poursuite de la contractualisation des PRIC pour la période 2024-2027, mais à un niveau moindre que la contractualisation précédente (total de 3,9 Milliards d'Euros contre 14 milliards sur la période 2018-2023).

Ce désengagement de l'État se traduit tant dans le volume global des enveloppes que sur les modalités de son intervention, qui ne sera plus en complément des régions mais en pourcentage des budgets réalisés sur certaines actions.

COMPARAISON OUVERTURES D'AE EN DM2 POUR L'ACHAT DE FORMATIONS N+1 (en M€)

	DM2 2022	DM2 2023
Financement des parcours de demandeurs d'emploi	72	62
Financement des actions de savoirs de base	4,75	4,75
PACTE Axe 2 FLERAMALPHA	12	10
PACTE Axe 2 Visas Plus parcours vers l'emploi	4	2
PACTE AXE 2 Offre de formation renouvelée PSMJ	1,55	1,55
Total	94,3	80,3

Modifications d'AE : + 13,4 M€

- + 1 M€ pour le financement des parcours des demandeurs d'emploi
- + 0,1 M€ pour les nouveaux modes de VAE
- + 0,1 M€ pour la lutte contre les freins à la formation
- + 0,2 M€ pour la gestion de la rémunération des bénéficiaires 2021-2025
- + 11 M€ pour la rémunération des stagiaires

Concernant l'abondement d'AE de 1 M€ pour les demandeurs d'emploi, 12 sessions de formation supplémentaires ont été mises en œuvre, notamment pour les DEFI.

Concernant l'abondement d'AE de 11 M€ pour « la rémunération des stagiaires », les besoins sont à la fois liés à l'augmentation du nombre de stagiaires (+ 3 500 entre 2021 et 2022) et aux différentes revalorisations de leur rémunération depuis l'an passé.

Formations sanitaires et sociales : + 3,4 M€

Majorations d'AE : + 4,1 M€ sont proposés pour faire face aux besoins supplémentaires de personnels pour accompagner l'augmentation des effectifs ; pour intégrer les revalorisations salariales issues des mesures SEGUR ; pour couvrir la hausse des coûts de l'énergie ; ainsi que pour permettre la revalorisation des bourses attribuées aux élèves des formations sanitaires et sociales.

Le CESER se félicite de l'engagement sans faille de la Région pour permettre un nombre d'élèves formés toujours plus important, et de l'engagement de l'État pour une meilleure valorisation salariale de ces métiers en tension.

Les crédits de paiement sont augmentés en 2023 de 2,2 M€ pour le fonctionnement des établissements de formation sanitaire et sociale, et de 1,2 M€ pour la revalorisation des bourses des élèves.

Education-Jeunesse : + 0,6 M€

AE : + 0,06 M€

Le CESER approuve l'abondement d'AE à hauteur de 0,06 M€ pour permettre d'engager l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 100% Mobilité Européenne et Internationale pour l'année scolaire 2023-2024. Le CESER note avec satisfaction une reprise de la mobilité européenne et internationale des jeunes. A ce titre, la CESER remettra un rapport en cours d'année 2024 en vue d'émettre des préconisations vers une meilleure démocratisation de la mobilité des jeunes.

Par ailleurs, le CESER prend acte de la nécessaire majoration des besoins de crédits au titre des contrats de performance énergétique dans les lycées. En effet, la hausse des coûts des matériaux pour les travaux et des fluides nécessaires au fonctionnement des équipements, impactent l'équilibre des contrats.

Apprentissage : + 0 M€

AE : + 0,1 M€

Le CESER approuve l'abondement d'AE à hauteur de 0,1 M€ pour permettre d'engager l'ensemble des dossiers déposés au titre des projets de mobilité des apprentis.

Transports : + 6,9 M€ en fonctionnement

Majorations d'AP : +32,151 M€

- + 16,850 M€ au titre de la rénovation du matériel roulant ferroviaire
- + 14,4 M€ au titre du CPER 2023-2027 TOURS - CHINON APO REA PHASE 3
- + 0,07 M€ au titre du CPER 2015-2020 pour les travaux Orléans-Châteauneuf
- + 0,425 M€ pour le financement de l'adaptation des voies de service pour le remisage des trains régionaux sur les sites d'Orléans et de Tours.
- + 0,250 M€ pour la rénovation du bâtiment voyageurs en gare de Châteaudun
- + 0,15 M€ pour la ligne capillaire Frêt Toury-Janville.
- + 0,006 M€ pour la ligne capillaire Port de Piles-Descartes.

En investissement, deux opérations de rénovation à mi-vie des matériels roulants ferroviaires sont revalorisées à hauteur de 16,850 M€ d'AP afin d'intégrer l'indexation réellement constatée jusqu'en 2022 ainsi qu'une prévision d'indexation ajustée jusqu'au terme des contrats (période de hausse forte des Indices).

Le CESER se félicite que la Région a également réussi à négocier avec l'État l'engagement de certaines opérations lourdes, sans attendre l'approbation du volet mobilités du CPER. Cela permettra ainsi aux opérations d'être lancées le plus rapidement possible.

Le CESER salue également l'effort de pédagogie réalisé par la Région pour venir lui présenter le point d'étape sur les modalités de préparation du futur volet mobilités du CPER.

Majorations d'AE : + 0,150 M€ pour le fonctionnement de la billettique scolaire

Recette de 24,250 M€ :

En fonctionnement, la recette est liée au montant final du devis de la convention TER pour l'année 2022.

En effet, fin 2022, la SNCF avait adressé des devis provisoires pour 2022 et pour 2023, demandant le versement de 85 M€ par la Région pour ces deux années. Celle-ci avait alors prudemment décidé de constituer une provision à hauteur de 20 M€ au titre de l'année 2022.

Le devis final, à la suite des négociations menées par la Région auprès de la SNCF, fait ressortir un trop-perçu par la SNCF de 4,250 M€.

Crédits de paiement en fonctionnement : + 6,9 M€

L'actualisation du devis énergie pour 2023, pour lequel les modifications des modalités de calcul devraient être votées en CPR du mois de novembre 2023, nécessite des crédits complémentaires à hauteur de 5,7 M€. Ce montant est bien en deçà des premières estimations qu'avaient fourni la SNCF en fin d'année dernière.

Des crédits de paiement sont également nécessaires (0,12 M€) pour permettre l'amorçage du renouvellement des smartphones des chauffeurs de bus. Par ailleurs, 0,18 M€ sont proposés pour répondre à l'augmentation du nombre d'appels au Centre de Relations Remi. Cette augmentation est à la fois liée à l'augmentation du nombre de voyageurs, mais aussi aux différentes grèves qui ont impacté le fonctionnement du réseau cette année. Le CESER s'étonne des écarts constatés par rapport au dimensionnement initial du centre d'appels pour sa première année de fonctionnement.

Coopération européenne et internationale : + 0,3 M€ en fonctionnement

Majoration AE : + 0,045 M€ pour le recrutement d'une VIE

0,3 M€ sont proposés en crédits de paiement pour l'aide humanitaire d'urgence vis-à-vis des peuples marocains et libyens.

Culture et patrimoine culturel : + 0 M€

Majoration d'AE : + 0,04 M€

+ 0,02 M€ pour un soutien complémentaire à la Fabrique Opéra

+ 0,02 M€ pour favoriser le retour du jeune public dans les salles de cinéma indépendants

Majoration d'AP : + 0,1 M€ pour les opérations de développement local

Moyens généraux : + 0 M€

Majoration d'AP : + 0,2 M€ pour mener des opérations correctives sur plusieurs bâtiments administratifs de la Région.

Moyens généraux financiers : + 3,2 M€

Concernant les recettes :

1,7 M€ de recettes supplémentaires sont proposées au vote, se décomposant ainsi :

- 1,8 M€ sur l'accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (ancienne TICPE Grenelle) en raison d'une baisse de la consommation à hauteur de 2,9%.
- 0,4 M€ sur la part modulation de la TICPE
- + 3,9 M€ de dotation de compensation des frais de gestion liée à la réforme de la CVAE (dotation exceptionnelle votée en LFI 2023)

Concernant les dépenses :

- 2 M€ sont proposés au vote pour la contre-passation des Intérêts Courus Non Echus, en raison de la forte hausse des taux d'intérêts.
- 1,2 M€ sont proposés au titre de la dépréciation d'actifs, qui doivent désormais être comptabilisés avec la mise en œuvre de la M57.

CONCLUSION

Pour le CESER, cette Décision Modificative, d'apparence technique, permet de mettre en exergue trois sujets majeurs pour le budget régional :

- L'utilité de l'analyse technique de la réalisation de la convention TER, notamment sur le volet « énergie ». Sans les négociations ardues menées par la Région, l'acceptation des devis provisoires aurait entraîné des conséquences importantes sur les soldes budgétaires régionaux ;
- L'inquiétant désengagement de l'État sur l'investissement dans les compétences avec une réduction substantielle de son accompagnement à former les demandeurs d'emploi, à l'aune de la mise en place de l'agence France Travail, qui intégrera un public encore plus large puisque les bénéficiaires du RSA y seront intégrés.
- Le renchérissement inéluctable du coût de la dette malgré la gestion active et prudentielle de celle-ci.

RATIOS ET INDICATEURS SUIVIS PAR LE CESER

Les indicateurs et ratios budgétaires 2023 :

	CA 2022	BP 2023	DM1 2023	DM2 2023	BP+DM 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 216 379 972	1 253 443 000	16 869 982	25 950 000	1 296 262 982
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 010 372 958	1 065 354 500	18 432 982	12 400 000	1 096 187 482
EPARGNE DE GESTION	206 007 013	188 088 500	- 1 563 000	13 550 000	200 075 500
intérêts de la dette	10 701 504,00	20 000 000		2 000 000	22 000 000
EPARGNE BRUTE	195 305 509	168 088 500	- 1 563 000	11 550 000	178 075 500
Remboursement en capital de la dette	51 178 093	85 856 000			85 856 000
EPARGNE NETTE	144 127 416	82 232 500	- 1 563 000	11 550 000	92 219 500
EMPRUNT	278 420 000	237 000 000	33 800 000	- 11 550 000	259 250 000

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif à la DM n°2 de 2023 et les OB de 2024

Intervention de Madame CARATY-QUIQUET Marie-Christine

Au nom du groupe : CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général, chers collègues,

Au sujet de la DM n°2, la CFE-CGC est satisfaite de voir que la Région soit réactive sur la formation professionnelle, l'éducation – jeunesse et l'apprentissage.

Pour les transports, sujet combien important puisqu'il grève une bonne partie du budget de la région, la CFE-CGC constate une forte augmentation des AE en matière de fonctionnement mais aussi en investissement. Notre région, très en retard par rapport aux autres Régions, se doit d'avoir des transports rénovés afin de pouvoir offrir un service de transport de qualité si elle veut attirer de nouveaux habitants et entreprises dans notre Région.

Quant aux recettes, sur le point SNCF, la CFE-CGC constate que la Région a réussi à obtenir un remboursement de trop perçu par la SNCF.

Enfin, la CFE-CGC s'étonne de ne pas voir, au niveau des ressources humaines, le versement de la prime exceptionnelle pour les agents de l'Etat et aimerait savoir si les fonctionnaires territoriaux de la Région auront droit à cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat avant la fin de l'année 2023.

La CFE-CGC votera favorablement cette DM2

Au sujet des Orientations Budgétaires de 2024, la CFE-CGC réitère son questionnement sur l'évaluation des recettes essentiellement basée sur la TVA. L'Etat reverse de la TVA à la Région et le montant est soumis à la hausse du PIB, de la croissance économique et autres indicateurs qui ne sont actuellement pas très encourageants. Notre Région est déjà fortement endettée et les taux d'intérêt ne sont plus les mêmes que ces derniers mois. Un risque potentiel existe sur une augmentation de l'endettement de la Région.

Quant à la TRCI, augmenter le tarif sur les véhicules « non propres » et remettre en cause l'exonération de 50 % sur les véhicules hybrides et propres appelle les questionnements suivants : la Région s'est orientée sur un programme écologique fort. La CFE-CGC voit une contradiction entre cette ambition et le fait de remettre en cause l'exonération de 50 %. De plus, les véhicules hybrides ou électriques sont encore très chers à l'achat. Peu de famille peuvent se permettre ces achats et la France, pour les véhicules les moins chers qui proviennent des pays asiatiques, prévoit de taxer ceux-ci...ce qui augmenterait leur prix. Quant à la location à 100 euros, il s'agit là d'une belle initiative mais limiter à certains véhicules, petits et peu adaptés aux familles, et pour des revenus très faibles.

Pour ce qui est de la transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique, la CFE-CGC s'interroge sur l'aide apportée. En effet, les nouvelles règles pour louer des logements font que ceux identifiés comme passoire énergétique ne pourront plus être loués sauf travaux que beaucoup de propriétaires ne pourront plus faire. Or, nos étudiants ont déjà énormément de mal à se loger. Cela va s'aggraver.

En outre, le gouvernement prévoit également de relever la fiscalité sur les loueurs en « BNB ». Dans notre belle région touristique, cela risque de provoquer une perte de revenus pour les propriétaires et les commerces qui verront moins de touristes afflués, l'offre hôtelière étant déjà bien saturée.

Pour les autres observations, la CFE-CGC rejoint les conclusions du CESER et elle votera favorablement ces OB pour 2024.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif à la DM n°2 pour 2022

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe : Union Régionale des Associations Familiales Centre – Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général du Conseil régional, Monsieur le Rapporteur Général chers collègues,

J'interviens au nom de l'union régionale des associations familiales ».

Notre rapporteur indique dans ses conclusions que cette DM, « d'apparence technique », met en exergue trois sujets majeurs pour le budget général, dont l'un est « le renchérissement inéluctable du coût de la dette malgré la gestion active et prudentielle de celle-ci ».

Le tableau des ratios-indicateurs suivis par le Ceser fait ainsi apparaître pour le BP + DM 2023 :

- des intérêts de la dette pour 22 M€,
- un remboursement en capital de cette dette pour 85.86 M€,
- un recours à l'emprunt de 259.25 ME, en augmentation de 22.25 M€ par rapport au budget primitif 2023.

Cette situation, certes maîtrisée, n'est cependant pas sans conséquence sur les capacités d'investissement de la région pour les prochaines années.

Nous nous associons à l'avis du rapporteur et nous le voterons.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2023 et les Orientations Budgétaires 2024

Intervention de Monsieur Jean-Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général du Budget, Monsieur le rapporteur, Cher(e)s collègues.

La CFDT souligne la qualité des avis présentés. Beaucoup documentés et chiffrés, ils mettent en évidence les contraintes dans lesquelles s'inscrivent les trajectoires budgétaires pour 2024.

La région continue de s'engager avec détermination dans les politiques de solidarité en direction des habitants comme des territoires, d'accompagner l'économie dans les transitions et soutenir l'activité par un effort important d'investissement. Ce volontarisme mis en œuvre malgré les incertitudes pèse sur le budget de la région. C'est toute la difficulté de projeter à moyen terme les trajectoires économiques et budgétaires sans des remises en cause : de recentrage de certains objectifs, d'ajustement des financements, de meilleur ciblage et de l'adaptation de la fiscalité aux exigences actuelles en particulier de la transition écologique.

Pour 2024, les grands équilibres budgétaires semblent stabilisés. Même si les dépenses de fonctionnement s'envolent sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie, de l'augmentation des taux d'intérêt et des frais de personnel du fait des diverses revalorisations salariales, l'effort semble maintenu sur les compétences socles de la région tout en conservant un niveau d'épargne identique. Côté recettes, même si un fléchissement s'observe, la principale ressource constituée par la TVA, demeure la recette majeure du financement de la collectivité territoriale. Mais cette part accrue de la TVA a pour conséquence d'exposer rapidement les finances locales aux possibles retournements de la conjoncture économique. Véritable indicateur de la santé financière budgétaire, les ratios de l'épargne brute, nette, le recours à l'emprunt et la capacité de désendettement. On observe une épargne brute contractée et contenue, un recours à l'emprunt en légère hausse et une diminution du fonds de roulement.

Au vu des fortes contraintes budgétaires dans lesquelles s'inscrit aujourd'hui l'action publique, connaître l'impact des politiques mises en œuvre est incontestable. La décision modificative n°2 en fait l'analyse en particulier sur le volet transports et mobilités, premier poste budgétaire. L'offre est toujours jugée défailante et le coût des mobilités au quotidien continue de susciter du mécontentement en particulier pour les catégories les plus modestes et en milieu rural. Le Centre Val de Loire a été la première région à avoir instauré la gratuité des transports pour les 15-25 ans le Week-end et les jours fériés. Il serait intéressant qu'un premier bilan soit tiré notamment sur la viabilité financière de cette mesure mais également en termes de transition écologique et d'égalité territoriale.

S'il est acté qu'il y aura une baisse de la participation de l'État dans le financement de la formation des demandeurs d'emploi via le PIC (plan d'investissement dans les compétences) en 2024, les montants réels ne sont pas connus et le budget prévisionnel est incertain. Pour la CFDT, les arbitrages qui seront fait doivent préserver au mieux la mise en œuvre des actions prévues en lien avec les objectifs du protocole d'expérimentation France Travail en Centre Val de Loire.

L'évolution des relations entre l'État et les collectivités territoriales et leur contractualisation croissante devrait conduire à l'élaboration de pratiques évaluatives. A ce titre, une évaluation des politiques publiques en matière de transports régionaux devient incontournable. Le désengagement progressif de l'État au niveau des territoires, implique que l'action publique en région soit clairement définie afin d'éviter tout glissement ou intervention dans des domaines hors de sa compétence. Pour la CFDT, promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques constitue un véritable enjeu démocratique. Enfin, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion globale sur la fiscalité directe locale. Même si la révision foncière, la mise à jour du fichier de la gestion des biens immobiliers amélioreront les bases, le système devient illisible.

La CFDT votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif à la DM n°2 pour 2023

Intervention de Monsieur Jean-François RICHARD

Au nom du groupe : Groupe des Entreprises et des Indépendants (GEI)

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général du Budget, Monsieur le rapporteur de l'avis, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter les observations du groupe des entreprises et indépendants relatives à la décision modificative n° 2 pour 2023.

Le budget 2023, tel que prévu par la décision modificative n° 2, s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 852 265 382 € avec quelques ajustements pour les autorisations d'engagements à hauteur de 110 721 000 € et 16 660 000 € pour les autorisations de programme.

Compte tenu des ajustements proposés, l'emprunt d'équilibre est légèrement diminué pour aboutir à un emprunt de 259,25 M€

Selon le directeur des finances de la Région, on aurait pu pratiquement s'exonérer de la DM2 2023 tant les ajustements sont légers. En effet, elle ne porte que sur 14,4 M€ de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement alors qu'aucun crédit supplémentaire n'est prévu en dépenses d'investissement. Elle améliore également à la marge le niveau d'épargne de la Région.

A relever également la stabilisation du montant de la convention TER suite à l'accord intervenu sur les coûts de l'énergie qui prévoit 24,25 M€ de recettes dont la reprise de la provision de 20 M€ constituée prudemment en 2022. Le devis final de la convention Région-SNCF 2022 se solde donc par un trop versé par la Région à la SNCF de 4,250 M€.

Nous relevons également la poursuite du retrait continu du concours de l'Etat dans le cadre du PRIC 2024-2027 passant de 14 Milliards € pour la période 2018-2023 à 3,9 Milliards € et constatons aussi avec inquiétude l'augmentation lente mais continue du coût de la dette.

Le groupe votera en faveur de l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER sur la Décision budgétaire modificative II

Intervention de : Kenza BELLIARD

Au nom du groupe : CGT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président en charge des Finances, Monsieur le Rapporteur
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

Cette DM2 permet une affectation de 14,4 M€ de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement sans aucun ajustement sur les investissements.

Sur la formation professionnelle et l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 80,3 m€, la CGT partage l'analyse du rapporteur sur le désengagement de l'Etat. La mise en place de France Travail concrétise la régionalisation de la formation professionnelle. Nous nous inquiétons : cela ne permet plus aux demandeurs d'emploi de faire des formations autres qu'en réponse aux besoins des entreprises sur les métiers en tension. Sans vision plus stratégique et de plus long terme, il en résultera une organisation de l'obsolescence programmée des qualifications et une restriction du choix de mobilité professionnelle ou géographique. La notion d'adhésion du demandeur d'emploi passe tout simplement aux oubliettes. Quid des possibilités de choisir sa vie ? D'ailleurs le Conseil en Evolution Professionnelle va être supprimé. Les choses sont claires : c'est la fin du Service Public de l'Emploi, c'est acté. Nous revendiquons un service public national avec une égalité de traitement ; un pilotage par les moyens afin d'obtenir des résultats satisfaisant pour l'accompagnement des transitions professionnelles.

Sur les formations sanitaires et sociales, la CGT juge positivement la formation d'un plus grand nombre d'élèves, la revalorisation salariale par l'Etat est bien insuffisante pour rendre ces métiers indispensables attractifs.

Le soutien à l'appel à projet « 100% Mobilité Européenne et Internationale » devrait permettre de répondre aux projets retenus, l'importance de ces échanges mériterait à l'avenir d'en augmenter les enveloppes.

L'augmentation de 6,9 m€ pour les transports va permettre la rénovation du matériel roulant ferroviaire, des capillaires de fret et d'engager au titre du CPER 2023 – 2027 la poursuite de la rénovation de la ligne Tours – Chinon et d'imputer sur le CPER 2015 – 2020 les travaux Orléans – Châteauneuf.

La CGT aura souhaité l'ouverture d'une ligne de crédit pour uniformiser d'urgence les tarifs du car et du train de la ligne Tours-Loches car les populations ne comprennent toujours pas le choix tarifaire de la région au détriment du train alors que celle-ci a investi des fonds publics pour des trains peu fréquentés.

Sur la coopération internationale, la CGT salue le soutien solidaire de la région aux populations du Maroc victimes du tremblement de terre et de la Lybie victimes d'inondation.

Elle votera l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif aux projets d'avis sur la Décision Modificative n°2 pour 2023 et sur les Orientations Budgétaires 2024

Intervention de Monsieur Jean-Paul VINCENT

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Rapporteur du Budget du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur, cher(e)s collègues,

Le groupe FO n'interviendra pas sur le fond de la Décision modificative n°2 mais remarque et apprécie l'issue favorable, vis-à-vis de la SNCF et la Collectivité dans le cadre de la Convention TER, du litige qui pouvait exister depuis 2022, entre l'appréciation du prix réel de l'énergie. Cela permet à la Région de réintégrer la provision de 20 Millions d'euros, de réduire le recours à l'emprunt de plus de 11 Millions d'Euros et d'améliorer ainsi son épargne nette. En cette période de grande incertitude économique, nous considérons qu'une gestion proactive permet à la collectivité de mieux maîtriser ses dépenses pour l'intérêt de tous.

Concernant les Orientations Budgétaires, nous partageons l'avis présenté pour 2024 comme nous avons partagé celui présenté précédemment pour 2023, c'est en particulier sur la nécessité de préparer les esprits aux décisions qui pourraient amener à réadapter la trajectoire budgétaire. Malheureusement cet effort didactique ne semble pas avoir été mis en œuvre pour le moment, ni annoncé pour 2024.

Si la Région réaffirme sa volonté d'être solidaire pour réduire les effets de l'inflation, notamment sur les tarifications de transport. Le groupe FO s'interroge sur le niveau d'une augmentation d'ores et déjà annoncé. Il partage également l'inquiétude qu'aurait l'impact de telles augmentations sur la fréquentation de certaines lignes du territoire régional.

Le Groupe FO soutient les efforts de solidarité que mettra en œuvre la Région pour la formation de tous les demandeurs d'emplois. Nous rappelons cependant que ceux qui ont une activité, mais également les retraités, sont aussi fragilisés économiquement, particulièrement par l'inflation des prix de l'alimentation et qu'ils risquent d'être les oubliés des politiques régionales.

Concernant les objectifs de recettes pour 2024, le Groupe FO constate que la Région se retrouve à nouveau devant le mur de la TVA, qui peu à peu devient la mono-ressource fiscale de la Collectivité. Nous avons eu l'occasion lors des différents débats budgétaires de cette mandature de donner notre position sur ce sujet et nous n'y reviendrons pas. Cela ne veut pas dire que nous serions pour une fiscalité locale spécifique à la Région. Les impôts locaux ne sont pas plus égalitaires que la TVA, bien au contraire. Nous voyons bien comment les Collectivités locales gèrent aujourd'hui la Taxe Foncière.

Pour le Groupe FO, les transferts de compétence de l'Etat vers les Régions doivent aujourd'hui faire l'objet d'une réactualisation afin de leur permettre de mener à bien leurs politiques au service des publics et des usagers.

Le Groupe FO votera favorablement l'avis présenté par le Rapporteur ainsi que l'avis sur la Décision Modificative n°2 au Budget de 2023.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr